

SYM
POS
IUM

FINANCES PERSONNELLES
ET VULNÉRABILITÉ
FACE AUX CRISES

MISE EN CONTEXTE

Événement présenté par

union
des consommateurs

Avec la participation
financière de

Canada

INTRODUCTION

Le présent document, destiné aux participants du *Symposium - Finances personnelles et vulnérabilité face aux crises*, se veut un point de départ pour alimenter les réflexions et les discussions au courant de cette journée. L'objectif du Symposium est de fournir une vue d'ensemble des défis économiques récents et des réponses politiques qui ont été proposées afin d'identifier des pistes de solution permettant de mieux protéger les consommateurs, en particulier les plus vulnérables, lors de futures crises.

La présente mise en contexte s'articule autour de trois axes : les finances personnelles des Canadiens, les mesures gouvernementales déployées au Canada et finalement celles mises en place à l'étranger.

Elle s'appuie sur une vaste revue de littérature, entreprise par l'équipe d'analystes d'Union des Consommateurs, visant à cartographier les impacts sur les consommateurs de la pandémie de COVID-19 ainsi que de la période inflationniste qui l'a suivie, et ce, tant au Canada qu'à l'international.

LES FINANCES PERSONNELLES DES CANADIENS

Impacts de la pandémie

La COVID-19 a profondément perturbé l'économie du Canada et les finances des ménages canadiens : les restrictions sanitaires, dont les confinements, et les perturbations des chaînes d'approvisionnement ont entraîné une insécurité financière généralisée. De mars à avril 2020, près de 3 millions d'emplois ont été perdus au Canada, ce qui a exacerbé les vulnérabilités économiques des ménages, en particulier ceux à faible revenu et les travailleurs précaires. De nombreux Canadiens ont ainsi dû puiser dans leurs économies personnelles et recourir aux aides gouvernementales d'urgence qui ont joué un rôle crucial pour aider les ménages à subvenir à leurs besoins pendant cette période. Effet direct des transferts gouvernementaux accrus : la population vivant sous le seuil officiel de la pauvreté au Canada a diminué en 2020, passant de 10,3 % en 2019 à 6,4 % en 2020.

En réponse à la crise, la Banque du Canada a abaissé son taux directeur à un niveau de 0,25 % en mars 2020 pour stimuler l'économie. Cette mesure visait à encourager les dépenses et les investissements afin de maintenir l'appareil de production canadien en fonction.

Inflation postpandémique

La fin des mesures sanitaires n'a pas ramené la stabilité économique. L'inflation a augmenté rapidement, alimentée par des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, des hausses des coûts de transport et des matières premières, ainsi que par les conflits armés internationaux. L'alimentation a été l'un des secteurs les plus touchés par l'inflation, exerçant une pression financière importante sur tous les ménages, mais spécialement sur les ménages à faible revenu.

Pour freiner la surchauffe économique, la Banque du Canada a augmenté rapidement le taux d'intérêt directeur, de 0,25 % en février 2022 à 5 % en juillet 2023. Cette mesure a eu pour effet immédiat d'augmenter les paiements hypothécaires et les coûts d'emprunt, aggravant ainsi les difficultés financières des ménages. Les Canadiens ont été confrontés à une double menace : l'augmentation des prix des biens et services essentiels et l'alourdissement des charges financières liées à l'endettement. Le niveau d'endettement des ménages a augmenté, tout comme le taux de faillite. La fréquentation des banques alimentaires a également augmenté, indiquant une insécurité alimentaire croissante. La hausse marquée des loyers a été un autre facteur de pression financière pour de nombreux ménages.

41 % des Canadiens estiment que leur situation financière s'est détériorée au cours des deux dernières années, contre 19 % qui pensent qu'elle s'est améliorée.

57 % des répondants avouent avoir eu de la difficulté à acquitter au moins une facture.

Selon un sondage pancanadien effectué par Union des consommateurs en 2024, 41 % des Canadiens estiment que leur situation financière s'est détériorée au cours des deux dernières années, contre 19 % qui pensent qu'elle s'est améliorée. La majorité des répondants attribuent les changements dans leur situation financière à l'inflation et aux taux d'intérêt élevés. Pour faire face à ces défis, les consommateurs ont réduit les dépenses non essentielles et cherché des moyens d'économiser. Malgré tout, 57 % des répondants avouent avoir eu de la difficulté à acquitter au moins une facture.

Le taux de pauvreté officiel est passé de 7,4 % en 2021 à 9,9 % en 2022, principalement en raison de la fin des prestations gouvernementales liées à la pandémie. La hausse de l'inflation a érodé le pouvoir d'achat des ménages, en particulier pour les biens essentiels. À cet égard, les ménages à faible revenu, les travailleurs essentiels, les minorités et les personnes âgées ont été particulièrement touchés.

Le prix des aliments a augmenté de manière significative, avec un indice des prix à la consommation (IPC) pour les aliments achetés en magasin, affichant une hausse 9,8 % en 2022 et de 7,8 % en 2023. La confiance envers les épiceries a été ébranlée, avec un sentiment général que les épiceries s'enrichissent aux dépens des consommateurs. En réponse, le gouvernement a interpellé les épiciers afin que ceux-ci élaborent un code de conduite volontaire de l'épicier avec les représentants de l'industrie de l'alimentation au détail et de la fabrication de produits alimentaires.

La précarité alimentaire a augmenté, avec une demande croissante dans les banques alimentaires depuis la pandémie. Les visites mensuelles dans les banques alimentaires canadiennes se sont élevées à un peu plus de 2 millions en mars 2024, ce qui représente une augmentation de 90 % par rapport à 2019. Face à la hausse des prix, de nombreux consommateurs ont dû remplacer certains produits ou s'en priver. Selon le sondage effectué par Union des Consommateurs, 51 % des répondants évitent d'acheter certains aliments non essentiels, 41 % achètent moins de produits, et 27 % achètent des produits de moindre qualité.

51 % des répondants évitent d'acheter certains aliments non essentiels, 41 % achètent moins de produits, et 27 % achètent des produits de moindre qualité.

LA RÉPONSE DES GOUVERNEMENTS

Mesures fédérales

Parmi les plus importantes mesures mises en place par le gouvernement fédéral, on trouve la Prestation canadienne d'urgence (PCU), qui offrait 2000 \$ par mois aux travailleurs affectés par la pandémie, et la Prestation canadienne d'urgence pour étudiants (PCUE), qui offrait 1250 \$ par mois aux étudiants. La Prestation canadienne de relance économique (PCRE) a également été introduite pour remplacer la PCU, offrant 1000 \$ pour deux semaines, diminuant à 600 \$ après 21 périodes.

Le gouvernement a également mis en place des subventions salariales d'urgence pour soutenir les employeurs et maintenir les emplois, ainsi que des reports de paiements hypothécaires pour les propriétaires en difficulté financière. Parmi les autres mesures, notons un paiement spécial ponctuel du crédit pour la TPS, une augmentation des prestations maximales pour l'Allocation canadienne pour enfants ainsi qu'un versement unique de la Pension de sécurité de vieillesse et du Supplément de revenu garanti.

Mesures provinciales

Les provinces ont également déployé des mesures de soutien; par exemple, le Québec a introduit un programme d'aide temporaire aux travailleurs, offrant 573 \$ par semaine pour une durée de deux semaines, prolongeable à 28 jours. La **Colombie-Britannique** a mis en place une prestation d'urgence pour les travailleurs, offrant 1000 \$ pour les résidents affectés par la COVID-19, ainsi qu'un crédit d'impôt pour l'action climatique.

L'**Alberta** a introduit un soutien à l'isolement d'urgence, offrant 572 \$ pour les adultes actifs en isolement forcé, et des protections pour les locataires, incluant un moratoire sur les évictions pour non-paiement de loyer. La **Saskatchewan** a mis en place un programme de soutien à l'isolement et un supplément salarial temporaire pour les travailleurs essentiels à faible revenu.

Le **Manitoba** a offert une aide au loyer, des remboursements d'assurance, et un soutien économique pour les personnes handicapées. L'**Ontario** a gelé les loyers, réduit les frais d'immatriculation et offert une aide pour les factures d'électricité. Le **Nouveau-Brunswick** a introduit une prestation pour les aînés à faible revenu et un soutien au revenu des travailleurs.

La **Nouvelle-Écosse** a offert un bonus salarial pour les travailleurs de la santé et une aide temporaire pour les travailleurs. L'**Île-du-Prince-Édouard** a mis en place un programme de soutien au revenu et un moratoire sur les expulsions. **Terre-Neuve-et-Labrador** a introduit un moratoire sur les expulsions et des changements dans le recouvrement des dettes étudiantes.

AILLEURS DANS LE MONDE

États-Unis

Parmi les plus importantes mesures mises en place au sud de la frontière, on trouve les transferts directs (Economic Impact Payment), offrant jusqu'à 1400 \$ US par adulte et 500 \$ par enfant pour les ménages à revenu inférieur à 75 000 \$ US par an. Un moratoire sur les évictions et une aide financière au logement (ERAP) ont également été introduits pour éviter les expulsions et aider les locataires en difficulté financière. Le crédit d'impôt temporaire pour enfants (Child Tax Credit) a offert jusqu'à 3 600 \$ US par enfant pour les familles à faible revenu. Le contrôle du prix des médicaments (Inflation Reduction Act) a plafonné le prix de certains médicaments et des dépenses de médicaments sur ordonnance pour les bénéficiaires de Medicare. Le programme SNAP (Supplemental Nutrition Assistance Program) a été bonifié pour permettre aux familles à faible revenu d'acheter des produits alimentaires, mais aucune mesure de contrôle des prix des aliments n'a été mise en place.

France

La France a mis en place des aides exceptionnelles de solidarité, offrant 150 € par adulte et 100 € supplémentaires par enfant à charge pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité active (RSA) et de l'Aide personnalisée au logement (APL). Un bouclier tarifaire a été introduit pour plafonner à 15 % la hausse des tarifs d'électricité et du prix du gaz. Un chèque énergie unique de 100 à 200 € a été offert à 40 % des ménages au revenu le plus modeste. Une indemnité inflation de 100 € a été versée aux ménages ayant un revenu inférieur à 2 000 € par mois.

L'Élysée a introduit le « panier anti-inflation » pour atténuer l'impact de l'inflation sur les consommateurs. Ce programme proposait des produits du quotidien à des prix réduits, incluant des produits laitiers, de la viande et des produits d'hygiène. Différentes enseignes de la grande distribution, telles que Carrefour, Leclerc et Intermarché, ont été impliquées dans le programme, chacune établissant sa propre liste de produits pour composer ce panier anti-inflation. Bien que l'inflation alimentaire ait atteint 8,2 % en 2023, le prix des produits du panier anti-inflation aurait diminué de 10 % selon le gouvernement français.

Brésil

Les Brésiliens ont pour leur part pu bénéficier de chèques d'urgence distribués par leur gouvernement, offrant 120 \$ US répartis sur cinq mois pour les travailleurs informels, les petits entrepreneurs, les personnes sans emploi et les personnes inscrites au CadÚnico. Une subvention salariale (Prorrogação do Benefício Emergencial de Preservação do Emprego e da Renda) a été introduite pour offrir des paiements aux travailleurs subissant une réduction d'heures de travail ou de salaires. Malgré une inflation alimentaire élevée, aucune mesure spécifique n'a été mise en place pour contrôler directement les prix des aliments. Le gouvernement a plutôt mis l'accent sur des aides financières directes et des distributions de paniers alimentaires pour les familles en difficulté.

Nouvelle-Zélande

Parmi les plus importantes mesures déployées par le gouvernement néo-zélandais, on trouve des subventions salariales pour les employeurs afin de maintenir les emplois, des paiements de soutien au revenu pour les ménages en difficulté financière et des aides pour les coûts énergétiques.

La Nouvelle-Zélande a subi une hausse majeure du coût du panier d'épicerie, **avec une augmentation de 56 % entre 2022 et 2023**. Cette hausse est due à plusieurs facteurs, notamment les coûts d'importation élevés dans ce pays insulaire d'Océanie ainsi que des enjeux de concurrence sur lesquels le gouvernement est intervenu.

En 2020, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a commandé une étude sur la concurrence dans le secteur de la distribution alimentaire. L'étude, publiée en mars 2022 par la Commerce Commission New Zealand, a révélé que la compétition dans le secteur de l'épicerie de détail ne fonctionne pas. Le gouvernement a fait siennes ces recommandations et a ainsi, le 1er septembre 2023, introduit le code de conduite en épicerie. Ce code visait à briser l'emprise du duopole alimentaire néo-zélandais et à rendre les échanges plus justes dans le milieu de l'agroalimentaire.

Australie

Dans le pays voisin, la réponse politique a ciblé les ménages à faible revenu et les travailleurs affectés par les restrictions grâce à des soutiens directs comme des chèques uniques et des majorations de prestations.

Dans l'objectif de s'attaquer à l'iniquité entre les détaillants et leurs plus petits fournisseurs, un code de conduite des épiciers a été mis en place dès 2015 en Australie, l'un des précurseurs en la matière. Ce code, initialement volontaire, n'a pas atteint ses objectifs de protection des petits fournisseurs selon le gouvernement fédéral australien qui, en juin 2024, a annoncé qu'il entendait rendre le code obligatoire pour les grandes chaînes.

CONCLUSION

Les finances personnelles des Canadiens ont été gravement affectées par la récession économique, l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, entraînant une augmentation de l'endettement, de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté. Les mesures gouvernementales, tant fédérales que provinciales, ont joué un rôle crucial dans le soutien ponctuel des ménages, offrant des prestations d'urgence, des subventions salariales, des reports de paiements hypothécaires et des aides spécifiques pour les travailleurs et les étudiants.

Ces mesures ont souvent été temporaires et ne se sont qu'exceptionnellement attaquées à résoudre les problèmes structurels sous-jacents. En cela, le Canada ne fait pas figure d'exception : des pays comme les États-Unis, la France, le Brésil, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont également mis en place des mesures variées pour offrir un soulagement immédiat à leur population, mais leur caractère plus souvent qu'autrement éphémère n'aura eu, à l'instar du cas canadien, que peu d'impact sur la sécurité financière à long terme des ménages, en particulier les plus vulnérables d'entre eux.

Bien que ces mesures ponctuelles, déployées dans l'urgence, aient été généralement utiles et nécessaires, des réformes structurelles visant à renforcer durablement le filet social, à garantir un accès équitable aux services essentiels et à adapter les mesures d'aide aux besoins des ménages, dont les plus vulnérables, apparaissent plus porteuses pour renforcer de manière pérenne la résilience de nos sociétés face aux chocs économiques.

L'efficacité de la réponse de nos gouvernements lors de futures crises dépendra directement des leçons qui en seront tirées et de la capacité des décideurs à s'inspirer des meilleures mesures déployées ici et ailleurs pour adapter nos politiques publiques et nos programmes d'aide en amont des crises.

La présente mise en contexte offre à cet effet un panorama des différentes mesures gouvernementales déployées afin de mettre la table aux discussions qui se dérouleront dans le cadre du Symposium — Finances personnelles et vulnérabilités face aux crises. Les effets de ces mesures sont analysés plus en détail dans un rapport de recherche d'Union des consommateurs qui sera publié au courant de 2025 et dont ce résumé constitue un avant-goût. Le Symposium fait partie intégrante de cette recherche et les échanges qui s'y dérouleront permettront d'en alimenter et d'en bonifier les constats.

English version

